

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Plan et Autorisations
A l'att. De M. G. Schillebeeckx
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

Bruxelles, le

V/Réf. : 28V/05
N/Réf. : GM/BXL2.1536/s.376
Annexe : 1 dossier

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Vander Elst 10. Transformation.
Avis demandé par la Commission de concertation de la Ville de Bruxelles.

En réponse à votre lettre du 2 septembre 2005, concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 septembre 2005, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La Commission a déjà examiné à plusieurs reprises la transformation et la réaffectation en logements de l'immeuble sous rubrique, situé dans la zone de protection de l'ancien couvent des Pauvres Claires (avis du 15/06/01 et 26/06/02).

Les principales remarques émises par la CRMS dans son avis précédent portaient sur la conservation de la mezzanine du bâtiment annexe de la rue Vander Elst n°10, ainsi que de ses fenêtres néo-ogivales, visibles depuis la cour du couvent des Pauvres Claires. Or, un permis d'urbanisme a été délivré par la Ville de Bruxelles pour la réalisation du projet d'aménagement de 3 appartements et un garage (permis délivré le 30/12/02).

Le nouveau projet est quasiment identique à celui examiné par la CRMS en 2002, à l'exception de quelques détails. La CRMS réitère donc son avis précédent, notamment sur la mezzanine et ses colonnettes qui méritent d'être conservées et mise en valeur par une affectation et un aménagement adéquat. En outre, elle constate que les fenêtres néo-ogivales seraient conservées et restaurées selon les notes jointes au dossier, mais que l'élévation de cette façade ne confirme pas cette intention .

En ce qui concerne les modifications par rapport au projet précédent, la CRMS demande de réaliser les nouvelles portes d'entrée et de garage en bois, selon une typologie et un dessin traditionnels.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président